



FICHE D'INFORMATION

UN BILAN DISPARATE 2012: La lutte contre les changements climatiques, province par province

L'avenir des écosystèmes et de l'économie mondiale dépend des choix que nous faisons aujourd'hui

La science des changements climatiques devient de plus en plus claire, mais elle annonce aussi de dures réalités. En quatre années seulement — depuis le dernier rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat — les scientifiques ont tiré plusieurs conclusions : non seulement le climat est-il plus sensible qu'on le croyait, mais les risques sont aussi plus importants, tout comme les coûts (tant sur le plan économique qu'en termes de vies humaines); de plus, il est impératif de susciter une réduction rapide et spectaculaire des émissions à fort potentiel de rétention de la chaleur pour préserver la santé des écosystèmes et de l'économie mondiale.

Le Canada pourrait faire un apport positif à la lutte contre les changements climatiques. Outre les facteurs environnementaux, il a un motif économique de le faire. Les meilleures recherches révèlent qu'il est possible d'appliquer des mesures vigoureuses qui réduisent considérablement les émissions du Canada tout en préservant une économie solide et une forte croissance de l'emploi. Par ailleurs, comme le montre le rapport Stern, il serait beaucoup moins coûteux de s'attaquer de front au défi que de ne rien faire.

Des programmes fédéraux médiocres

En dépit des preuves solides qui attestent des graves effets des changements climatiques et des données économiques qui montrent qu'une intervention est non seulement possible, mais aussi justifiée, le gouvernement canadien continue d'éluder sa responsabilité à l'égard des mesures à prendre pour lutter contre les changements climatiques. Dans la plupart des cas, les programmes fédéraux se révèlent inefficaces et vont en s'affaiblissant. Dans le cadre d'un examen effectué en octobre 2011 par le Bureau du vérificateur général du Canada, le Commissaire à l'environnement affirme que la stratégie du gouvernement fédéral est « décousue, vague et non-transparente » et qu'en général, les politiques gouvernementales sont maintenant estimées 90 p. 100 moins contraignantes qu'en 2007.

Les provinces chefs de file

Compte tenu de cette urgence, il y aurait tout lieu d'être encouragé par le fait que les provinces et territoires canadiens sont nombreux à mettre en œuvre des politiques plus ambitieuses pour lutter contre les changements climatiques. À l'instar des É.-U., où la Californie et d'autres États ont commencé à agir bien avant Washington, plusieurs gouvernements provinciaux comblent le manque de leadership fédéral en adoptant des politiques, des programmes et des cibles avant-gardistes dont on peut tirer des leçons importantes. Les provinces chefs de file privilégient l'adoption de politiques favorables à l'énergie propre; ce faisant, elles prouvent que le Canada pourrait réaliser des progrès, voire faire figure de proue en matière de lutte contre les changements climatiques, si le gouvernement fédéral montait à bord :

- Tant le Québec que la C.-B. ont mis en place des incitatifs économiques pour encourager des choix plus propres; en effet, tous deux ont instauré une taxe sur le carbone, et le Québec a décidé de plafonner et réduire les émissions industrielles. La taxe sur le carbone mise en place en C.-B. a maintenant atteint 25 \$ par tonne d'émissions de carbone; elle sera portée à 30 \$ l'an prochain, ce qui incite encore plus à réduire la consommation de combustibles fossiles et à investir dans



l'efficacité énergétique et la production d'énergie propre.

- Trois provinces — l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba — ont mis un terme aux activités de plusieurs centrales électriques polluantes, en plus de promettre d'autres fermetures.
- La *Loi sur l'énergie verte et l'économie verte*, texte législatif révolutionnaire de l'Ontario, a déjà engendré des investissements de plusieurs milliards de dollars dans la production d'énergie propre, en plus de créer des milliers d'emplois.
- Le Québec et la C.-B. ont aussi réglementé l'efficacité énergétique des véhicules de façon à les rendre conformes aux normes de la Californie (une démarche bien plus vigoureuse que le plan du gouvernement fédéral du Canada).
- Trois provinces représentant 75 p. 100 de la population du Canada se sont engagées à établir des systèmes de plafonnement et d'échange. Le Québec s'est joint à la Western Climate Initiative, officiellement lancée en janvier 2012; la Colombie-Britannique et l'Ontario se préparent à emboîter le pas. Notons que les provinces canadiennes ont établi des objectifs plus ambitieux que les États américains participants pour réduire la pollution causée par les gaz à effet de serre industriels. La Nouvelle-Écosse a déjà plafonné ses émissions produites par la production d'électricité, qui représente près de la moitié des émissions totales de la province.
- Six provinces et territoires ont renforcé leurs codes du bâtiment afin d'accroître nettement l'efficacité énergétique des nouveaux immeubles, ou ont annoncé leur intention de le faire dans un proche avenir.

Les provinces à la traîne

La tendance n'est toutefois pas universelle. D'autres provinces et territoires adoptent une approche plus fragmentée; certaines administrations vont même jusqu'à reculer.

L'Alberta et la Saskatchewan, qui affichent les émissions les plus élevées au pays et dont les lois et les incitatifs en faveur de l'énergie propre sont relativement faibles, font figure de cancre. Ces deux provinces sont les principales sources des émissions croissantes du Canada en raison de leur dépendance continue à l'égard des industries des combustibles fossiles. Par exemple, on prévoit que les émissions issues des sables bitumineux tripleront au cours de la prochaine décennie, à moins d'un sérieux coup de barre. Des documents d'Environnement Canada montrent que l'industrie canadienne des sables bitumineux sera responsable de 95 p. 100 de l'augmentation de la pollution causée par les gaz à effet de serre industriels au cours des dix prochaines années si rien n'est fait pour les limiter. Ce pourcentage ne comprend pas les émissions provenant des centrales au charbon qui sont encore en construction en Alberta.

Classement de la Fondation David Suzuki

Pour une description des changements depuis le classement provincial en 2008, consultez la page 13 du rapport.

Meilleure	Aucune province
Très bonne	Ontario Québec Colombie-Britannique



Bonne	Nova Scotia Prince Edward Island
Passable	Manitoba New Brunswick Northwest Territories
Mauvaise	Newfoundland and Labrador Nunavut Yukon
Pire	Alberta Saskatchewan

Problématiques relatives aux émissions

Selon les derniers chiffres accessibles auprès d'Environnement Canada, les provinces et les territoires ont réussi à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en 2009. Malheureusement, cette réduction à l'échelle du pays n'est pas attribuable à une politique nationale précise, ni à une quelconque décision fédérale d'investir dans l'énergie propre, mais bien au ralentissement économique de 2008/2009; elle est donc illusoire et susceptible de s'inverser au fur et à mesure de la reprise économique. Toutefois, dans certains cas, comme la fermeture de centrales au charbon en Ontario, les gains seront maintenus.

En revanche, deux tendances donnent lieu à de graves inquiétudes.

La première est l'urgence d'exploiter, dès que possible, les ressources gazières et pétrolières dans tous les territoires qui en possèdent, y compris des formes non conventionnelles telles que le gaz de schiste. Cette urgence est spécialement manifeste dans le cas de l'Alberta, qui exploite des sables bitumineux en dépit des incroyables ravages sociaux et environnementaux de cette activité (pollution de l'air local, émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'eau, effets sur la santé humaine, effets sur la faune et la biodiversité, forte consommation d'eau douce).

Le second motif d'inquiétude est l'absence totale de progrès relatifs au renversement des émissions des transports routiers (à l'exception de villes telles que Vancouver). En effet, dans plusieurs provinces et territoires, le transport routier constitue l'une des plus grandes sources d'émissions de gaz à effet de serre. Malgré les engagements et les investissements modestes en faveur de modes de transport durables, y compris le transport en commun et le cyclisme, aucun gouvernement ne s'est adéquatement attaqué à la problématique de l'étalement urbain, qui constitue pourtant l'une des principales causes de ce problème. Par contre, lorsqu'on analyse les émissions canadiennes qui réchauffent le climat, une tendance plus prometteuse se dégage : huit des treize provinces et territoires ont réalisé des progrès dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Manifestement, aucune province n'en fait autant qu'elle le devrait, et les cibles provinciales demeurent inférieures au minimum jugé nécessaire par les scientifiques, mais il se passe beaucoup de choses, ce qui crée une masse critique.

Un plan d'ensemble

Le Canada doit élaborer une gamme complète de politiques pour s'attaquer à toutes les sources de gaz à effet de serre. Dans chaque cas, il existe déjà des technologies pour réduire radicalement les émissions. Nous savons quelles politiques fonctionnent. Le seul ingrédient qui manque, c'est le leadership politique. Ces



mesures et politiques comprennent les suivantes :

- Encourager l'énergie propre et l'innovation en tarifant les émissions de gaz à effet de serre;
- S'attaquer aux émissions croissantes du transport routier en mobilisant un réseau de mobilité durable;
- Redynamiser nos domiciles et nos immeubles en adoptant les codes du bâtiment les plus éconergétiques au monde;
- Privilégier l'énergie propre au moyen de lois et d'incitatifs;
- Mettre en œuvre des programmes agricoles afin de réduire les émissions des sols — mentionnons par exemple des partenariats entre gouvernements et agriculteurs prescrivant une préparation nulle ou limitée du sol;
- Instituer des règlements visant à faire en sorte que tous les sites d'enfouissement soient recouverts et que le méthane soit capté afin de produire de l'énergie;
- Mettre en place des règlements pour réduire les émissions issues des secteurs gazier et pétrolier.

Points saillants des provinces

Colombie-Britannique

Forces

- Élaboration d'un plan d'action sur les changements climatiques visant à réduire la pollution causée par les émissions de gaz à effet de serre à un seuil inférieur de 33 p. 100 aux niveaux de 2007 d'ici 2020 (ce qui équivaut à 12 p. 100 sous les niveaux de 1990 d'ici 2020).¹
- La taxe sur le carbone, maintenant fixée à 25 \$ la tonne, sera augmentée de 5 \$ la tonne en 2012, et s'applique aux trois quarts des émissions produites en C.-B.
- Les municipalités sont tenues de fixer des objectifs et d'élaborer des plans pour réduire les émissions de GES.

Faiblesses

- Les subventions versées au secteur gazier et pétrolier, de même que les plans visant à mettre en valeur le gaz de schiste et à construire une éventuelle usine de liquéfaction du gaz naturel à essence, entravent la réduction des émissions de carbone.
- Il manque des garanties solides pour assurer que l'énergie renouvelable ait une incidence limitée et bénéficie de l'appui des communautés locales.
- L'ambitieux plan de transport en commun est en cause en raison d'un manque de soutien financier de la province.

Recommandations

- Renforcer la taxe sur le carbone en attribuant un prix à long terme à la pollution par le carbone applicable au-delà de 2012, améliorer l'équité de la taxe en augmentant le crédit accordé aux ménages à faible revenu en cadence avec les majorations annuelles, élargir l'application de la taxe sur le carbone aux émissions causées par les procédés industriels (du moins jusqu'à la mise en place d'un système d'échange et de plafonnement), et affecter une portion des recettes (sur une base régionale) à l'infrastructure verte, comme le transport en commun.

¹ Gouvernement de la C.-B. 2008. *Plan d'action sur le climat (Climate Action Plan)*
www.livesmartbc.ca/attachments/climateaction_plan_web.pdf



Alberta

Forces

- Atteinte de l'objectif consistant à faire en sorte que 12,5 p. 100 de l'électricité totale générée provienne, d'ici 2008, de sources renouvelable et alternatives (principalement l'hydro-électricité, l'énergie éolienne et la biomasse.)
- Établissement du Climate Change Action Centre pour aider les municipalités à accroître leur efficacité énergétique.
- Affectation de 2 milliards de dollars au projet de transport en commun GreenTRIP.

Faiblesses

- La stratégie sur le climat permet aux émissions de GES de l'Alberta de continuer à augmenter jusqu'en 2020; une analyse récente du plan conclut que la province ne réalisera probablement qu'un tiers de son objectif de réduction des émissions en vue de 2020.²
- La stratégie présume que la province réalisera 70 p. 100 de son objectif de réduction des émissions de GES atmosphériques après 2020 grâce à une technologie non éprouvée de stockage et captage du CO₂ (CSC), alors que la province refuse d'appuyer des politiques stimulant l'innovation nécessaire et le déploiement de technologies propres.
- La taxe partielle sur le carbone (Specified Gas Emitter Regulation) de l'Alberta, fixée à 15 \$ la tonne, ne s'applique qu'à 12 p. 100 des émissions produites par les grands pollueurs industriels, ce qui réduit l'incitatif équivalent en faveur de l'énergie propre (prix du carbone) à moins de 5 \$ par tonne d'émissions.³ (Ce prix est largement inférieur à la fourchette de 95 à 255 \$ la tonne nécessaire à la mise au point de la technologie de CSC qui constitue le fondement du plan du gouvernement de l'Alberta.)
- La province n'a pas de plans visant à réduire le nombre de centrales au charbon, qui génèrent environ 82 p. 100 de l'électricité produite en Alberta.⁴ Au lieu de privilégier l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, la province finance des recherches sur les technologies du « charbon propre », qui ne sont pas éprouvées.

Recommandations

Le gouvernement de l'Alberta devrait prendre les mesures suivantes :

- Abandonner la réglementation peu contraignante fondée sur l'intensité des émissions qui s'applique aux grands pollueurs industriels, y compris l'emploi de crédits de compensation à des fins de conformité. Appliquer plutôt la taxe partielle actuelle sur le carbone à chaque tonne d'émissions de GES. Il importe d'augmenter rapidement la taxe sur le carbone du prix (partiel) de 15 \$ la tonne de carbone de façon à atteindre 200 \$ la tonne⁵ d'ici 2020 pour réussir à effectuer les réductions massives d'émissions que les scientifiques estiment

² « Responsible Action? An Assessment of Alberta's Greenhouse Gas Policies », Institut Pembina, décembre 2011.
www.pembina.org/media-release/2298

³ Présentation PowerPoint de Mark Jaccard, « Canadian Climate Policy: Regional Impacts and Future Prospects », novembre 2010.

⁴ Rapport d'inventaire national, Partie 3 (page 87)

⁵ « Climate leadership, economic prosperity », Fondation David Suzuki et Institut Pembina, octobre 2009.
www.pembina.org/pub/1909



nécessaires à la prévention de changements climatiques dangereux. ⁶ Cet objectif est conforme à l'engagement que le gouvernement a inscrit dans sa stratégie énergétique, qui consiste à « revoir ses cibles d'émission et ses taxes sur le carbone imposées aux grandes installations industrielles, et veiller à ce que des augmentations appropriées soient apportées aux deux. » ⁷

Saskatchewan

Forces

- Annonce, par la province, de son intention de plus que doubler sa puissance éolienne.
- Renouvellement du financement accordé aux améliorations domiciliaires éconergétiques.

Faiblesses

- Les cibles de réduction des GES fixées pour 2020 sont réduites à partir de 32 p. 100 sous les niveaux de 2004 à 20 p. 100 sous les niveaux de 2006.
- À peine 29 p. 100 des émissions sont réglementées par les règlements proposés.
- La province a supprimé le Climate Change Secretariat et l'Office of Energy Conservation.
- Les programmes d'énergie renouvelable ont subi des compressions majeures.
- Il n'existe aucun plan visant à mettre un terme à la dépendance excessive à l'égard des centrales thermiques alimentées au charbon.

Recommandations

Le gouvernement de la Saskatchewan devrait prendre les mesures suivantes :

- Mettre en place un système de plafonnement et d'échange qui réglemente les réductions d'émissions de *l'ensemble* de l'industrie lourde et qui est appuyé par un objectif d'émission ambitieux, et supprimer les échappatoires en mettant un terme à l'utilisation de crédits de carbone, ou en la limitant strictement.
- Rétablir tous les financements antérieurement consacrés aux énergies renouvelables, à la conservation de l'énergie et au captage du méthane qui ont été supprimés, puis les augmenter éventuellement.

Manitoba

Forces

- La province a fermé sa seule centrale au charbon en prescrivant l'interdiction du charbon, sauf en cas d'urgence.
- Elle a adopté des normes applicables aux grands appareils, les programmes Power Smart et une solide stratégie de construction écologique.

Faiblesses

- En 2008, le gouvernement du Manitoba a réduit son objectif de réduction des émissions de GES de 18 p. 100 sous les niveaux de 1990 d'ici 2010 (avec la possibilité de réaliser des réductions de 23 p. 100 d'ici 2012) pour le ramener à 6 p. 100 au-dessous de 1990 d'ici 2012.

⁶ North America Climate Change Action by State and Province (Meera Fickling, Peterson Institute for International Economics, April 2010) www.iie.com/publications/papers/fickling0811.pdf

⁷ « Launching Alberta's Energy Future », p.40. www.energy.gov.ab.ca/Org/pdfs/AB_ProvincialEnergyStrategy.pdf



- Le Manitoba est revenu sur son engagement d'adopter les normes californiennes imposées aux émissions des véhicules en ne suivant pas la recommandation de son propre Conseil consultatif des normes applicables aux véhicules.
- Le fait de ne pas s'être attaqué véritablement aux émissions du transport routier a entraîné une nette augmentation des déplacements en voiture et une réduction de l'usage des transports en commun.

Recommandations

Le gouvernement du Manitoba devrait prendre les mesures suivantes :

- Envisager sérieusement de s'attaquer aux émissions provenant de l'agriculture et du transport routier, les deux plus grandes sources de GES. Il pourrait — et devrait — prendre immédiatement les mesures suivantes :
 - Augmenter considérablement le financement de sa stratégie agricole et la rendre obligatoire pour réduire les émissions issues des activités agricoles et animales.
 - Mettre en œuvre les recommandations de son propre Conseil consultatif des normes applicables aux véhicules, y compris la réglementation de l'efficacité énergétique des véhicules, afin de les rendre conformes aux normes de la Californie (comme l'ont fait le Québec et la C.-B.) au lieu de se contenter des normes fédérales très laxistes.

Ontario

Forces

- L'Ontario s'est fixé l'un des plus ambitieux objectifs de réduction des émissions d'ici 2020 : réductions de 15 p. 100 par rapport à 1990.
- La *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, d'une grande portée, stimule la mise en valeur de l'énergie verte, de même que l'innovation et la création d'emplois.⁸
- Fermeture de toutes les centrales thermiques alimentées au charbon d'ici 2014 légiférée par le gouvernement.
- Mise en œuvre de la *Loi sur le Grand Nord* afin de protéger environ la moitié du Nord de la province.⁹

Faiblesses

- Le plan d'action sur les changements climatiques actuel est très avare de détails.
- Il manque une politique de tarification du carbone, mais il est possible d'agir rapidement afin de mettre en œuvre un système de plafonnement et d'échange, car une loi habilitante est en vigueur.
- La province ne s'attaque toujours pas aux émissions issues du transport.

Recommandations

Le gouvernement de l'Ontario devrait prendre les mesures suivantes :

- Faire de l'industrie ontarienne un chef de file de l'efficacité énergétique et de l'énergie propre d'avant-garde en promulguant l'adoption, dès 2012, d'un système de plafonnement et d'échange s'adressant à tous les secteurs industriels afin de favoriser l'atteinte de l'objectif provincial contraignant en matière d'émissions de gaz à effet de serre; pour ce

⁸ Voir ministère de l'Énergie de l'Ontario. 2010. *Loi sur l'énergie verte de l'Ontario*. www.mei.gov.on.ca/fr/energy/gea/

⁹ Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. 2010. « Le Grand Nord ontarien » <http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/FarNorth/index.html>



faire, la province devra non seulement fixer un niveau de mise aux enchères aussi élevé que possible pour les contingents d'émission, mais aussi restreindre l'utilisation des crédits d'émission.

Québec

Forces

- Le Québec s'est fixé l'objectif de réduction des GES le plus ambitieux en Amérique du Nord (20 p. 100 sous les niveaux de 1990 d'ici 2020).
- En janvier 2012, il a promulgué, de concert avec l'État de la Californie, des règlements visant à plafonner et à réduire les émissions industrielles; toutefois, il faudra éventuellement renforcer les règlements pour favoriser l'atteinte des objectifs contraignants de la province en matière d'émissions.
- En janvier 2010, la province a adopté des règlements analogues à ceux de la Californie en ce qui concerne l'efficacité énergétique des véhicules.

Faiblesses

- Les dépenses actuelles consacrées aux transports favorisent largement l'expansion des autoroutes au détriment des transports en commun.
- La suspension temporaire (dans l'attente d'une étude d'impact environnemental complète) de la vente controversée des permis d'exploration du gaz de schiste est une première étape importante, mais advenant l'autorisation de l'extraction du gaz de schiste, il est peu probable, voire impossible, que la province atteigne ses objectifs de lutte contre le changement climatique.

Recommandations

Le gouvernement du Québec devrait prendre les mesures suivantes :

- Élaborer et publier, dès que possible, un plan d'action sur les changements climatiques mis à jour qui permettrait à la province réaliser son objectif d'émissions de GES d'ici 2020. Le Québec ne devrait pas s'abstenir d'élaborer des politiques pendant l'élaboration du plan. Il devrait également publier une stratégie énergétique en vue de la période allant de 2015 à 2020 en la dotant de nouveaux objectifs plus élevés relativement à la mise en œuvre des énergies renouvelables (comme l'Ontario vient de le faire).
- Accroître l'investissement provincial consacré au réseau de transport en commun afin de répondre aux besoins des commissions de transport sur le plan des opérations et du développement vers 2020. Réaffecter immédiatement les dépenses proposées visant le prolongement des autoroutes en faveur de solutions de transport durable et de l'amélioration de l'infrastructure. Maintenir la proportion actuelle d'investissements du Fonds vert consacrée au transport en commun (65 p. 100) au fur et à mesure que les recettes issues du nouveau système de plafonnement et d'échange permettront d'accroître le financement disponible.

Nouveau-Brunswick

Forces

- Les émissions de GES sont à la baisse depuis 2001; de plus, la province semble en voie d'atteindre son objectif de réduire ses émissions au niveau de 1990 pour 2012.
- Fermeture de la centrale au charbon de Grand Lake (50 MW) en mars 2010.
- 249 MW d'énergie éolienne ajoutés au réseau.



Faiblesses

- Le Nouveau-Brunswick tient absolument à encourager l'essor de l'industrie du gaz naturel.
- L'objectif de production d'électricité à partir de sources renouvelables (10 p. 100 d'ici 2016) n'est pas assez ambitieux.

Recommandations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait prendre les mesures suivantes :

- Instaurer un moratoire sur les nouveaux projets d'exploitation pétrolière et gazière et sur les permis d'exploration jusqu'à ce que la province ait été en mesure d'évaluer pleinement les incidences environnementales. Le moratoire devrait être maintenu à moins que des consultations publiques élargies ne démontrent un haut niveau d'appui pour l'exploitation pétrolière et gazière de la part des citoyens du Nouveau-Brunswick, incluant ceux qui seraient les plus concernés par ces activités.
- Promulguer des lois pour limiter les émissions de gaz à effet de serre des centrales électriques et du secteur des combustibles fossiles.

Île-du-Prince-Édouard

Forces

- La province a déjà dépassé son objectif de ramener ses émissions de GES au niveau de 1990.
- La stratégie énergétique comprend un engagement visant à hausser la norme de portefeuille d'énergies renouvelables de 15 à 30 p. 100 d'ici 2013.

Faiblesses

- La province a renoncé à son engagement de 2008 d'adopter des normes sur les émissions des véhicules semblables à celles de la Californie, optant plutôt pour les normes fédérales de rendement du carburant, qui sont moins contraignantes.
- Les rapports d'étape annuels promis sur les efforts de réduction des GES n'ont pas été réalisés.

Recommandations

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard devrait prendre les mesures suivantes :

- Développer un plan et un cadre politique pour aborder la question des émissions imputables au secteur du transport, et accorder ces derniers à la politique de planification de l'aménagement du territoire à venir.

Nouvelle-Écosse

Forces

- La province demeure résolue à réduire ses émissions totales de GES à 10 p. 100 sous le niveau de 1990 d'ici 2020.
- Adoption d'une loi sur les émissions maximales de Nova Scotia Power Inc. (NSPI), exigeant une réduction des émissions de 25 p. 100 sous le niveau de 2007 d'ici 2020.
- Le plan sur l'électricité renouvelable comprend un engagement voulant que 25 p. 100 de l'électricité utilisée provienne de sources renouvelables d'ici 2015.

Faiblesses

- La province n'est pas parvenue à concrétiser son engagement pris en 2007 d'adopter les normes d'émissions de la Californie avant 2010.
- La province met beaucoup d'énergie dans l'exploration et la production de gaz naturel côtier, incluant les gaz de schiste et le méthane houiller.



- Des sommes d'argent disproportionnées sont dépensées pour la construction de routes et d'autoroutes, en comparaison à ce qui est accordé pour l'amélioration et la promotion du transport en commun.

Recommandations

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse devrait prendre les mesures suivantes :

- Mettre fin à la vente de permis d'exploration et d'exploitation des réserves de gaz naturel côtier tant que la province n'a pas évalué l'étendue des incidences possibles sur la qualité de l'air et de l'eau, incluant les émissions de gaz à effet de serre, et tant qu'elle n'a pas consulté les citoyens pour savoir si elle devrait prendre part à ces activités et de quelle façon elle devrait le faire. Si l'on s'entend pour procéder à l'exploitation, élaborer un plan pour faire face aux impacts possibles de façon efficace.
- Élaborer un plan de réduction des émissions du secteur du transport. Une bonne première étape consisterait à déplacer les ressources budgétaires pour privilégier les modes de transport durables plutôt que les nouvelles autoroutes. La province devrait également respecter sa promesse d'adopter les normes d'efficacité énergétique de la Californie plutôt que de se fier aux propositions insuffisantes du gouvernement fédéral.

Terre-Neuve et Labrador

Forces

- Deux nouveaux parcs éoliens pourraient permettre de réduire les émissions de soufre et de CO₂ de près de 14 p. 100.
- Mise sur pied d'un bureau des changements climatiques, de l'efficacité énergétique et de l'échange des droits d'émission.
- Des subventions pour l'évaluation et la mise à jour énergétique des maisons sont maintenant disponibles.

Faiblesses

- Aucun objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie lourde.
- Les lignes directrices concernant le brûlage à la torche, destinées à contrer l'augmentation des émissions du secteur pétrolier et gazier, sont volontaires.

Recommandations

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador devrait prendre les mesures suivantes :

- Établir un prix élevé pour le carbone (par l'entremise d'une taxe sur le carbone ou d'un système d'échange de quotas d'émission) de façon à réduire les émissions de l'industrie lourde et à prévenir les effets dangereux des changements climatiques.
- Instaurer les normes californiennes d'efficacité des combustibles pour tous les nouveaux achats de véhicules.

Yukon

Forces

- Le plan d'action sur les changements climatiques du gouvernement engage ce dernier à réduire de 20 p. 100 les émissions de GES imputables à ses activités.
- Collaboration avec le Northern Climate Exchange au collège du Yukon pour développer des stratégies d'adaptation propres au Yukon et, en collaboration avec les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, pour mettre sur pied une stratégie d'adaptation panterritoriale.



Faiblesses

- Aucun objectif de réduction des émissions de GES n'a été fixé pour l'ensemble du territoire.
- Promotion intensive de l'exploitation pétrolière et gazière et de l'activité minière.

Recommandations

Le gouvernement du Yukon devrait prendre les mesures suivantes :

- Instituer une taxe sur le carbone, que ce soit seul ou en collaboration avec les autres territoires. Cela permettrait de créer un environnement équitable dans tout le nord du Canada et enverrait un message clair disant que, dans cette zone qui subit déjà les effets des changements climatiques, on exige des modifications dans la façon de faire des affaires.
- Mettre en place dès que possible une stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour l'ensemble du territoire.

Territoires du Nord-Ouest

Forces

- On envisage d'instaurer une taxe sur le carbone dans la mise à jour de la stratégie sur les changements climatiques 2011-2015.
- Engagement à investir 15 millions de dollars par année en soutien à des projets d'énergies de remplacement.

Faiblesses

- Le territoire se résigne au fait que les émissions de GES doubleront ou tripleront au cours des prochaines années.
- Le plan climatique actuel ne s'applique qu'à 3 p. 100 des émissions de GES, c'est-à-dire celles qui sont imputables au gouvernement.

Recommandations

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest devrait prendre les mesures suivantes :

- Mettre en place des cibles de réduction des émissions pour toutes les sources principales, incluant l'industrie, ainsi que les politiques qui permettront de les atteindre.
- Instituer la taxe sur le carbone proposée, que ce soit en collaboration avec les autres territoires ou non. Une taxe sur le carbone dans l'ensemble des territoires permettrait de créer un environnement équitable dans tout le nord du Canada et enverrait un message clair disant que, dans cette zone qui subit déjà les effets des changements climatiques, on exige des modifications dans la façon de faire des affaires.

Nunavut

Forces

- Engagement à entreprendre une étude sur les ressources en énergies de remplacement qui sera appelée à servir de fondement au plan sur les énergies renouvelables.
- Les propriétaires peuvent obtenir des rabais de 50 p. 100 sur le coût des rénovations domiciliaires et des appareils électroménagers qui contribuent à améliorer l'efficacité énergétique.

Faiblesses

- Aucun objectif n'a été fixé ni aucune mesure prise pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- On ne fait nulle part mention d'une volonté de réduire les impacts environnementaux



Fondation
David
Suzuki

LES SOLUTIONS SONT DANS NOTRE NATURE

associés aux transports.

Recommandations

Le gouvernement du Nunavut devrait prendre les mesures suivantes :

- Réviser la stratégie actuelle sur les transports de façon à y inclure la question des gaz à effet de serre.